



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 758

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois de février 2018, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 758 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	15 janvier 2018
Adoption du règlement numéro 758	5 février 2018
Journée d'enregistrement	21 février 2018
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	26 mars 2018

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 5 avril 2018.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier